

Saint-Léger-sous-Cholet



Equilibre et qualité de vie

Informations
municipales

HIVER 2026

N°122





Equilibre et qualité de vie

MAIRIE-POSTE - 4, rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr



Sommaire

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h – 17h30

Mardi au Vendredi :

9h – 12h30 et 14h – 17h30

Samedi : 9h – 12h

Editorial	3-4
Vie associative / Communication	
CME	5
Le repas des aînés	5
Les Mariés 2025	6-7
Etat civil 2025	8
Vie Sociale	
Centre Socioculturel Intercommunal : CSI	9-10
Ecole publique des Bois	10
Caravane seniors	11
Le registre communal (plan grand froid)	11
Ma santé tout simplement	12-13
Lutte contre les violences intra-familiales	14
Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC	15
Calendriers des déchets	15
Cadre de vie	
L'aire de jeux de la mairie se refait une beauté	16
La gestion du frelon : c'est l'affaire de tous !	16-17
Info Diverses	
Secours catholique	18
Persil & Coriandre	18
Infos utiles	19
Vote par procuration	20
Nouvelle entreprise / Commerce	20



Textes conçus par
les commissions,
et les services municipaux

**Mise en page
et Impression :**
Imprimerie Des
Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54



Après 25 ans de présence municipale, comme adjoint à la communication, puis aux finances, dans l'équipe de Marie-Juliette Tanguy à partir de 2001, puis comme maire pendant 3 mandats, je laisserai ma place dans quelques semaines. Pour encore quelques jours, j'occupe avec une grande fierté et un profond respect, cette fonction enrichissante et passionnante au service de l'intérêt général et du développement communal. Un sentiment et des valeurs partagés par tous les élus qui m'ont accompagné toutes ces années. Car c'est bien le travail en équipe qui est l'une des clés de la réussite.

L'équipe de la liste « **Bien vivre à Saint Léger** » élue le 9 mars 2008 s'est engagée lors de la campagne électorale à tout mettre en œuvre pour que Saint-Léger-sous-Cholet poursuive son développement. L'équipe s'est donné à l'époque 3 objectifs pour le mandat qui commençait :

- **Aménager le territoire de la commune au service de la population** dans les domaines de l'économie, du logement, des loisirs, de la voirie ;
- **Développer les relations de la mairie** avec les habitants, les nouveaux arrivants, les associations et les entreprises ;
- **Faire progresser l'environnement sur le territoire de la commune** dans les domaines de l'énergie, de la gestion de l'espace, des déchets.

Ces objectifs ont bien entendu évolué au fil des années et des équipes municipales qui se sont succédé.

« **Equilibre et qualité de vie** » ce slogan que nous avons porté pendant la campagne municipale de 2008 est ajouté depuis au visuel servant de logo à la commune et modernisant le blason créé en 1990. Il évoque les équilibres liés à notre situation entre ville et campagne, à la mixité sociale qui enrichit notre population, à la fameuse « classe moyenne » à laquelle appartiennent beaucoup de Saint-Légeois ou encore à l'équilibre géographique autour du Vieux-Boug, de la mairie, de l'étang et des nouveaux quartiers... Tout cela contribue à développer et à mettre en valeur notre cadre de vie. Une qualité de vie à laquelle nous sommes tous très attachés.



Signe du dynamisme de notre commune, depuis 2010, notre population municipale n'a pas cessé de croître (exception faite de l'année 2015) pour passer de 2 438 habitants à 3106 au 1^{er} janvier 2026 selon l'estimation annuelle de l'INSEE. En grande partie, grâce au programme d'habitat du Martineau qui a permis de créer plus de 200 logements. Dans quelques semaines, avec le recensement qui a débuté, nous connaissons la situation exacte de la population communale.

A la demande de l'Agglomération, et dans le cadre de la réflexion sur le volet habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le cabinet ADEQUATION après diagnostic de l'ensemble des communes sur la période 2013/2019 a défini Saint Léger comme **la commune la plus attractive de l'Agglomération**. Nous en sommes fiers !

Nos finances se sont lentement dégradées, mais nous avons réussi à maintenir un niveau d'investissement correct **sans faire appel à l'emprunt depuis 10 ans**. Un chiffre illustre cette dégradation de nos ressources, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat : elle était de 363 000 € en 2013, elle est aujourd'hui de 125 000€. Nous avons participé à désendetter l'Etat... alors même que nos budgets communaux sont toujours en équilibre. Ce n'est pas le cas du budget à l'échelon national, toujours déficitaire et avec une dette qui ne cesse de croître.

Des événements plus forts que les autres ont marqué ces 18 dernières années : **l'inauguration de la Maison de l'Enfance** le 7 décembre 2009, son extension en septembre 2019, puis la reprise du service au 1^{er} janvier 2023 après l'arrêt de l'association AELA, **les 150 ans de la commune** le samedi 15 juin 2013 dans le cadre de la fête communale « L'art au pas léger », **l'inauguration de la salle de la Prairie** le samedi 2 avril 2016, **le passage du Tour de France** le lundi 9 juillet 2018 avec une formidable mobilisation des associations et des habitants, **le réaménagement de l'accueil de la mairie et l'intégration de l'agence postale** au sein des services communaux en octobre 2020, **le périple du bateau lavoie** traversant Saint-Léger pour aller s'installer au bord de l'étang le 15 décembre 2021, **le 13^{ème} rassemblement des Saint Léger de France et d'Ailleurs** les 27 et 28 mai 2023, **l'inauguration du restaurant scolaire** agrandi et modernisé le jeudi 30 octobre 2025...



Inauguration de la
Maison de l'Enfance



Inauguration de la
Salle de la Prairie

150 ans de la
commune





Je pense aussi à tous ces moments de convivialité et de lien social que nous avons partagés comme **le traditionnel repas des aînés** chaque mois de novembre, **le banquet avec les anciens combattants** après chaque cérémonie patriotique, **les différentes fêtes communales...**



Repas des aînés



Inauguration du restaurant scolaire



13^{ème} rassemblement des St Léger de France et d'ailleurs



Nathan Guerlavas

D'autres souvenirs me viennent à l'esprit au moment où j'écris ces lignes : la satisfaction de voir notre commune bénéficier du label « **Villes & villages où il fait bon vivre** » depuis janvier 2023, constater que **le Conseil Municipal d'Enfants** continue toujours à s'épanouir après 20 ans d'existence, **le lancement du marché du dimanche matin** à partir de septembre 2019 sous l'impulsion de Jean-Pierre Joselon et Alain Champain, puis sa pérennisation aujourd'hui avec l'aide de Joëlle Lumineau et Claude Bourcier...

Notre développement a aussi été facilité par notre appartenance à Cholet Agglomération. Ainsi nous avons pu bénéficier d'une **nouvelle station d'épuration** à partir de janvier 2011, de la 1^{ère} déchetterie rurale de l'agglomération à l'Eriboire en décembre 2018, de **travaux d'assainissement** lors de la réalisation de la rue des Mauges en 2012, dans le quartier Cesbron-Lavau en 2016 et 2017 et plus récemment dans le quartier du Vieux Bourg, sans oublier **le contournement nord** réalisé par le Conseil Départemental et ouvert en décembre 2020.

Je ne peux citer toutes les réalisations, mais nous avons travaillé collectivement sans relâche au service de la commune, en faisant parfois des choix qui ne peuvent malheureusement satisfaire tout le monde.

Je voudrais remercier les Saint-Légeois pour leur soutien tout au long de ces 18 années, cela donne beaucoup de force. J'ai une pensée pour tous les conseillers municipaux qui se sont engagés à mes côtés, signe de confiance, notamment les différents 1^{er} adjoints avec qui j'ai aimé travailler : Jean-Claude Sorin, Jean-Pierre Joselon et Chantal Ripoché. Je n'oublie pas le personnel communal, compétent et investi, sous la direction de Bernard Tuffereau jusqu'au début 2014, puis de Jean-Denis Vinet. Deux agents dévoués et brillants, responsables de l'administration communale, pleinement investis dans l'action municipale. J'ai eu beaucoup de chance de travailler avec eux.

Cette année verra arriver une nouvelle équipe municipale et un nouveau maire. Je n'en doute pas un instant, ils mettront autant d'envie et de passion à continuer le développement de notre commune que j'ai pu en avoir pendant 25 ans. Je leur souhaite toute la réussite possible.

Je voudrais aussi évoquer **Nathan Guerlavas**, enfant de Saint-Léger et passionné de danse depuis son plus jeune âge. Il a toujours eu le soutien de ses parents, Amélie et Pierrick. Après un parcours débuté au Conservatoire du Choletais, il a entamé une formidable ascension. Il est actuellement pensionnaire du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris. A 17 ans, il va participer à partir du 2 février au meilleur concours de ballet du monde, le très réputé Prix de Lausanne en Suisse. Toute la commune sera derrière Nathan pour l'accompagner dans cette belle aventure. On espère qu'il participera à la finale qui se déroulera le samedi 7 février. La compétition sera retransmise sur Arte et nous suivrons avec grand intérêt son parcours.

Je vous souhaite à tous une très belle année 2026.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

Equipe municipale
2008/2014



Commission Vie associative / Communication

Saint-Léger-sous-Cholet



Equilibre et qualité de vie



**Permanence
Vie Associative**

Olivier BACLE
Samedi sur rendez-vous



**Permanence
Communication**

Claire BIMIER
Sur rendez-vous

Conseillère municipale,
délégée au C.M.E. :
Laurence TISSEROND

CME

Banc de l'amitié

Dans les projets de l'année, les élus avaient voté pour la réalisation d'un « banc de l'amitié » pour mettre dans les écoles.

Le principe de ce banc est de rompre l'isolement, en tendant la main. Un simple geste peut marquer le début d'une amitié.

« L'objectif de ce banc est de permettre aux enfants qui se sentent seuls de signaler qu'ils attendent du réconfort » propos des élus.

Après avoir récupéré deux bancs, les jeunes élus ont procédé à leur rénovation (ponçage – peinture – décoration). Ces bancs, relookés avec des motifs floraux multicolores sur fond blanc, ont été installés dans les deux écoles début novembre.

Nouveaux Elus

BIENVENUE aux nouveaux élus et merci à tous les candidats pour leur participation à ces nouvelles élections.

9 candidats à l'école des Bois et 4 candidats à l'école Saint Charles ont fait campagne en proposant leurs idées, ceci afin de réaliser des projets pour les citoyens de St Léger et plus particulièrement pour les jeunes de la commune.

Les élections ont eu lieu le Jeudi 4 décembre à la Mairie en présence de Monsieur le Maire.



Ecole des Bois : (de gauche à droite)
Ruben AUGER, Esteban GROLLEAU,
Soan METAIRIE

Ecole Saint Charles (de gauche à droite)
Aya TRICOIRE, Romane DOUET, Alexis CAMUS



Le repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le samedi 22 novembre dans la salle de la prairie.

La municipalité, accompagnée du comité des fêtes, a accueilli 213 personnes qui ont pu se retrouver autour d'un repas convivial préparé par Anthony Letheule, chef du restaurant scolaire et par son équipe.



Les Mariés 2025

Saint-Léger-sous-Cholet



Equilibre et qualité de vie



Chloé & Rudy
AUDUSSEAU



Adeline & Cédric
BERTRAND



Amandine & Quentin
BOUDAULT



Adeline & Sébastien
CHUPIN



Patricia & Olivier
ROMAN



Jeanne & Félix
CUNIN

Les Mariés 2025

Saint-Léger-sous-Cholet



Equilibre et qualité de vie



Aurélie & Florent
DOUET



Maëva & Gaël
GAMBERT



Ludivine & Romain
HERBRETEAU



Adrien & Christophe
RAMBAUD SOULARD



Audrey & Guillaume
BECKANDT



Anaïs & Clément
DAVID



Naissances

Les Filles

Margaux LEMARIÉ, Flora BARRIN, Célestine REIGNER, Bertille LANDREAU, Alice SUIRE

Les Garçons

Maël AUDEBERT, Paul CHESSE, Gabriel MENUGE

Mariages

ROMAN Olivier et DURANDET Patricia
DOUET Florent et GAZEAU Aurélie
DAVID Clément et THOMAS Anaïs
AUDUSSEAU Rudy et GOURIN Chloé
BERTRAND Cédric et LANDREAU Adeline
CHUPIN Sébastien et TABUTEAU Adeline
GAMBERT Gaël et MALLET Maëva
HERBRETEAU Romain et VERGER Ludivine
BECKANDT Guillaume et CAMUS Audrey
BOUDAULT Quentin et COUSIN Amandine
CUNIN Félix et ROMEFORT Jeanne
RAMBAUD Adrien et SOULARD Christophe

Décès

COULETEAU Jean-Marie
AUGEREAU Bernard
PEAULT Bernard
MARTINEAU Madeleine
CHIRON Gérard
YOU Marie-Henriette

VOZNIAK née RENOUX Jeanine
GAILLARD Sophie
DELAUNAY Catherine
ROUX Micheline
GUITTON née RONDARD Marie-Thérèse



Centre Socioculturel Intercommunal : CSI

Ici, 180 bénévoles s'engagent !

Le vendredi 5 décembre, c'est la journée mondiale du bénévolat ! L'occasion de valoriser les habitants qui s'engagent et de les remercier pour le temps qu'ils accordent pour faire vivre le territoire !

Ils sont plus de 180 à donner de leur temps au CSI ! Chacun à sa manière ! Ce bénévolat est indispensable, « pour faire tourner la boutique ».

Pour certains, être présents sur des temps de prises de décisions, a du sens ! D'autres s'y retrouvent davantage dans la préparation d'activités sur le numérique, la mémoire, la distribution de l'Inf'Ocsigène.

Transport Solidaire, Repair Café, brigade HULC : autant de prétextes pour s'investir dans des actions de solidarité. Des collectifs thématiques se mobilisent aussi : Arts Textiles, échange de savoirs peinture/dessin, le groupe Retraites Actives.

Une grande diversité dans le bénévolat mais une chose les rassemble tous : la convivialité et l'envie de faire ensemble, collectivement. Le Centre Socioculturel existe par la mobilisation des habitants !

Chacun est libre de donner de son temps selon ses envies, ses disponibilités et sa motivation. S'investir, est une façon de prendre part, de faire vivre son territoire, un prétexte à sortir de chez soi et aller rencontrer les autres !

Alors merci à tous les bénévoles qui permettent au CSI d'agir pour tous les habitants !

Tout au long de l'année, vous pouvez nous rejoindre !

Pour une mission ponctuelle..., ou deux, ou trois, ou un engagement à l'année !

VOUS AIMEZ ETRE AU CONTACT DES ENFANTS ? JOUER AVEC EUX ?

Dans le cadre des matinées professionnelles à destination des assistantes maternelles du territoire. Vous pouvez venir sur une ou plusieurs matinées pour garder les enfants avec une animatrice du Relais Petite Enfance. La seconde animatrice est présente pour échanger avec les professionnelles sur leur quotidien.

Sur 5 ou 6 samedis par an, de 9h45 à 12h15, vous pouvez venir garder, au CSI, des enfants de 1 à 11 ans avec d'autres bénévoles permettant ainsi aux parents solo d'échanger entre eux dans une autre pièce. Il s'agira durant ce temps de bricoler, lire des histoires, surveiller et jouer avec les enfants. Le matériel est sur place et les bricolages sont prévus par l'animatrice famille.

Un ou plusieurs vendredis par an de 18h50 à 23h30 à Saint Léger sous Cholet ou à la Séguinière, vous pouvez venir garder les enfants pour permettre aux parents de prendre du temps pour eux. Des professionnelles sont également sur place. Les groupes sont répartis en deux (0-4 ans et 4-12 ans) dans un espace dédié et adapté à leur âge. Vous vous occuperez des enfants, jouerez avec eux, lirez une histoire, accompagnerez les enfants à l'endormissement. Les activités seront prévues par les professionnelles.



**Permanence
Vie Sociale**

Chantal RIPOCHE
Sur rendez-vous



**Permanence
Vie Sociale**

Claudia THARREAU
Sur rendez-vous

Conseiller municipal
délégué à la Jeunesse et
au Centre Socioculturel :
Bruno GUEDON

Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet



Equilibre et qualité de vie



vous aimez animer, accompagner ?

Vous aimez coudre ? Venez accompagner le Club Couture composé de 5 adolescentes. Elles ont leurs propres machines à coudre et des bases en couture. Lili animatrice jeunesse sera présente sur ces rencontres.

TRANSPORT DE MATERIEL ET CONDUITE ?

Le CSI Express est de retour ! Au vu de son succès lors de la première édition, l'aventure est reconduite le 17 et 18 avril 2026.

Vous pouvez vous investir pour :

- Conduire et transporter le matériel
- Animer une épreuve pour les candidats
- Faire de l'intendance : préparer le pot qui clôture l'aventure le samedi

NOUVEAU 2026 « le chantier de jeunes benevoles europeen »

Dans le cadre de l'animation jeunesse destinée aux jeunes de + 15 ans, deux séjours en Grèce ont eu lieu en 2023 et 2025. Ces deux séjours étaient nos premières expériences de chantier de jeunes bénévoles solidaires.

Afin de donner une suite à ce projet, nous accueillerons sur le territoire en juillet 2026, un séjour « chantier de jeunes bénévoles européens » avec un campement à Saint Christophe du Bois.

La commune de Saint Léger sous Cholet accueillera particulièrement la partie chantier du projet qui se déroulera en lien avec la municipalité.

Si vous souhaitez participer à cette aventure en tant que bénévoles, nous recherchons des personnes avec des compétences en maçonnerie, en chantier ou en cuisine, afin de participer avec le public jeunesse et les grecs à cette aventure humaine.

REFLEXION SUR LES PROJETS DU CENTRE

Chacun peut donner son avis sur les orientations, les projets du centre ! Vous pouvez nous retrouver sur les temps de réflexion : comité de pilotage, Conseil d'Administration ! Association d'habitants, la parole est à vous !

Ecole publique des Bois

Les portes ouvertes de l'école publique des Bois ont eu lieu le vendredi 16 janvier.

Si votre enfant est né en 2023, n'hésitez pas à contacter l'école :

par mail : ce.0490387e@ac-nantes.fr,

ou par téléphone au 02 41 58 04 55

pour vous inscrire.

L'équipe enseignante vous recevra avec grand plaisir.

Marina Chardon

Directrice Ecole Publique des Bois





Caravane seniors



«Lisa», c'est son petit nom, pour L'Information des Seniors de l'Agglomération. Pensée comme un bureau mobile, cette caravane de 28m² sillonne les routes du territoire pour aller à la rencontre des habitants de plus de 60 ans.

La caravane vise à informer les seniors sur leurs droits, la santé, le numérique ou les loisirs. Elle orientera également vers les services adaptés, tout en renforçant le lien social avec les partenaires locaux.

Rendez-vous sur le grand Parking de la Mairie les 12 et 13 février ainsi que le 30 juin et 1^{er} juillet 2026 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.



Le registre communal (plan grand froid)

Les personnes âgées ou handicapées isolées à domicile peuvent demander leur inscription sur le registre communal.

En cas de déclenchement par le préfet d'un plan d'alerte et d'urgence (grand froid ou canicule), les personnes inscrites bénéficieront d'interventions ciblées par les services sanitaires et sociaux.

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie ou au CLIC-IGEAC du Choletais.



Ma santé tout simplement

Tellement pratiques, et pourtant si mauvais pour la santé !

Les aliments ultra transformés.

Les aliments ultra transformés sont présents partout, si pratiques et parfois si tentants qu'il est difficile de s'en passer dans notre vie si remplie, de tous les jours...

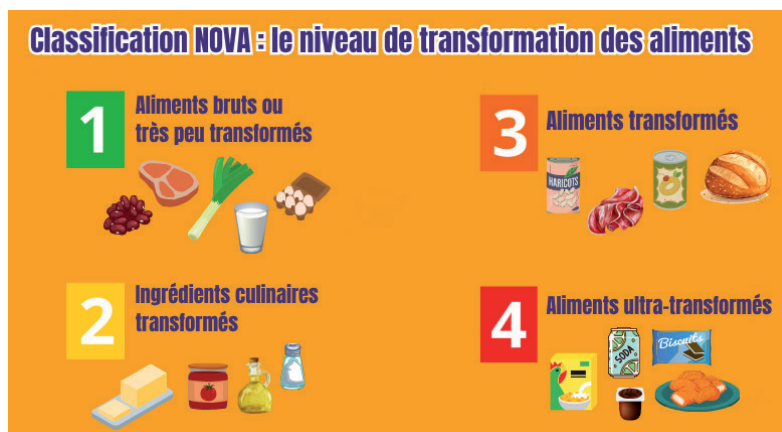
Il est d'autant plus difficile de s'en passer qu'ils sont partout dans nos supermarchés :

ils représentent en France, environ 80% des produits disponibles en supermarché. Ils sont maintenant environ 36 % de nos apports caloriques en France (et jusqu'à 60 % aux États-Unis).

Qu'appelle t'on « aliments ultra transformés » ?

Effectivement beaucoup de nos aliments sont transformés sans pour autant appartenir à cette catégorie des « ultra-transformés » : le beurre, le pain...

Il existe une classification admise par l'ensemble des chercheurs, c'est la classification NOVA :



Les aliments ultra-transformés (catégorie 4) sont fabriqués à partir d'ingrédients essentiellement industriels et soumis à de nombreux procédés de transformation. Ils contiennent surtout des sucres, huiles et amidons, auxquels s'ajoutent colorants, arômes, émulsifiants et divers additifs. On y trouve aussi des ingrédients absents de la cuisine domestique, comme l'isolat de protéine de soja, le sirop de fructose ou des fibres solubles.

Pour reconnaître un aliment ultra transformé, il existe quelques moyens simples :

- Si l'aliment est composé de plus de 5 ingrédients
- Si l'aliment contient des ingrédients aux noms compliqués, que vous ne connaissez pas et qu'on ne trouve pas dans sa cuisine
- Si l'aliment contient des ingrédients qui commencent par E + trois chiffres
- Soyez vigilants sur les produits transformés premiers prix, qui ont tendance à contenir plus d'additifs justement parce que ces additifs, en améliorant goût et texture, permettent de se passer d'ingrédients plus nobles et donc plus chers.

Quel est le problème avec les aliments ultra transformés ?

Ils sont « une menace pour la santé publique » selon 43 experts internationaux qui ont publié des articles dans « The Lancet » pour alerter les pouvoirs publics.

Les risques observés dans leurs études sont notamment l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, le cholestérol, l'insuffisance rénale chronique, les maladies cérébrovasculaires, la maladie de Crohn, certains cancers, la dépression et la mortalité prématurée toutes causes confondues. Les études pointent aussi des effets néfastes sur l'équilibre hormonal et la fertilité masculine.



Commission Vie Sociale

Les effets néfastes interviennent dès les premières semaines d'une alimentation exclusivement composée de produits ultra transformés.

Il faut ajouter que le procédé de fabrication en lui-même semble avoir une incidence sur la manière dont notre organisme va assimiler les nutriments. Leur altération liée au processus de fabrication « a un impact sur la mastication, la satiété et la rapidité avec laquelle le taux de sucre va augmenter dans le sang... Cela dérégule la prise alimentaire » d'après Anthony Fardet, chercheur en nutrition à l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

Des travaux observationnels montrent qu'ils modifient à long terme la qualité de notre microbiote intestinal.

Il faut également garder à l'esprit le problème des contenants, avec une migration possible de contaminants du contenant (plastique,...) vers les aliments. Ce d'autant plus que la durée de conservation est longue.

Et pour les enfants ?

Le magazine **60 millions de consommateurs** a publié en septembre 2025 un hors-série constatant que 8 à 9 produits de supermarché à destination des enfants sur 10, sont ultra transformés avec parfois des allégations « santé » sur les emballages, et y compris des produits pour les bébés.

Actuellement, près de la moitié (46%) de l'apport calorique des enfants est constitué d'aliments ultra-transformés.

Chez les enfants, les études sont moins nombreuses, mais pointent néanmoins un risque de prise de poids, voire d'obésité précoce. Et plus les enfants sont habitués à manger ces aliments en grandissant, plus ils risquent de les préférer aux produits « bruts » (fruits et légumes notamment) et de continuer à les privilégier dans leur alimentation en étant adultes.

Un effet addictif ?

Un autre constat alarmant : ces aliments nous rendent « accros ». Trop sucrés, trop salés et trop gras, ils déclenchent des fringales caractéristiques de la dépendance.

C'est bien le but de l'industrie alimentaire, de nous rendre fidèles clients !

Comment lutter ?

Les experts appellent à un sursaut des **politiques publiques** pour une action immédiate. Ils proposent des actions concrètes :

- ● ● Compléter la législation existante pour réduire la teneur en graisses saturées, en sel et en sucres ajoutés des aliments. Mettre des obligations d'étiquetage pour indiquer le caractère ultra-transformé des produits afin que les consommateurs les repèrent facilement (version évoluée du Nutri-Score intégrant la dimension d'ultra-transformation).
- ● ● Mettre en place des restrictions commerciales plus strictes, en particulier pour les publicités destinées aux enfants
- ● ● Interdire les aliments ultra-transformés dans les institutions publiques (les écoles et les hôpitaux)
- ● ● Limiter leur vente et leur espace dans les rayons des supermarchés, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays
- ● ● Renforcer l'éducation, les recommandations...

En attendant ces décisions fortes de santé publique, essayons de rester méfiants et vigilants sur les produits que nous ingérons. Gardons à l'esprit que pour être en bonne santé, il est préférable de manger « **VRAI** » !

Sources :

- INSERM
- CNRS (Centre national de la recherche scientifique)
- 60 millions de consommateurs
- Foodwatch
- Pour aller plus loin, voir la règle des 3 V <https://agir-ese.org/focus/la-regle-des-trois-v-vegetal-vrai-varie>



C'est quoi un aliment ultra-transformé ?





Lutte contre les violences intra-familiales

Le problème des violences intra-familiales reste un fléau qui perdure, les chiffres l'attestent malheureusement.

En France :

1 décès tous les 2 jours

164 féminicides au cours de l'année 2025

1 femme sur 2 a déjà subi une violence sexuelle

Plus d'**une femme sur deux** en France (53%) et plus de **six jeunes femmes sur dix** (63%) ont déjà été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle **au moins une fois dans leur vie**.

(source : noustoutes.org)

Sondage Le Figaro et FranceInfo (2017)

Numéros d'urgences 24h/24h

15 SAMU

17 Police, gendarmerie (ou 114 par SMS)

18 Pompiers

115 Veille sociale, sans abri

112 Urgences

119 Enfance en danger

Contacts en Maine et Loire et permanences sur Cholet



Associations	Téléphone	Adresse	Jours de permanence
CIDFF centre d'information sur les droits des femmes et des familles	02 41 86 18 04	CCAS Cholet	Informations généralistes sur le droit : le 1 ^{er} jeudi du mois après-midi Aide aux victimes : 3 ^{ème} mardi du mois matin Point Accès aux Droits (PAD) : 4 ^{ème} lundi de du mois (Sarah Pavageau)
France Victimes 49 accompagnement et psychologue dans l'aide aux victimes	02 41 28 56 11	CCAS Cholet	Le mercredi tous les 15 jours (semaines paires)
Solidarités Femme 49 Aide aux victimes par la justice	02 41 87 97 22	CCAS Cholet	A la demande Pauline Lucas ou Maëva Martin
Alternatives 49 Prévention auprès des auteurs de violences conjugales	07 49 92 79 09	CCAS Cholet	2ème lundi du mois de 14h à 17h Morgane Dupuis
AAVAS association d'aide aux victimes d'agressions sexuelles Accompagnement accueil et information	02 41 36 02 07 Ou 07 67 19 01 85	26, rue Louis Marie grignon de Monfort	Deux mardis/mois de 10h à 16h Deux mercredis/mois de 9h à 17h

Commission Vie Sociale

Saint-Léger-sous-Cholet



Équilibre et qualité de vie



Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC

Nous sommes mardi, Suzette est impatiente ; les gâteaux et le café sont prêts : elle n'attend plus que ses amies Monique et Thérèse. Chaque semaine, elles se retrouvent chez l'une ou chez l'autre pour jouer au Scrabble et prendre un bon goûter.

Ça y est elles arrivent enfin ! Les trois amies commencent à jouer. Après une bonne heure de jeu, Suzette est fière car elle a gagné haut à la main en posant deux mots comptant triple !

D'ailleurs durant le goûter, Monique fait remarquer à Suzette qu'elle a une bonne mémoire et lui demande son secret !

Heureux hasard : Suzette vient de recevoir un mail du CLIC l'informant du prochain temps d'information qui a pour thème « Les secrets de la mémoire ». Elle montre l'invitation à ses amies.

**« Les secrets de la mémoire » conférence animée par une psychologue clinicienne
Le vendredi 13 février de 14h à 16h à la salle des fêtes de Saint Christophe du Bois.
Entrée libre et gratuite**

C'est décidé, elles iront ensemble à cette conférence.

...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)

- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.
- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagny)
- ou à domicile

Calendriers des déchets



Guide du tri
des déchets

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (bac marron) > Mercredi après-midi des semaines paires.
- Collecte des emballages ménagers (bac jaune) > Mercredi après-midi des semaines impaires.
- Jour férié.
- Période avec un décalage de jour de ramassage.

ZONE 13					
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
J 1 Jour de l'an	D 1	D 1	M 1	V 1 Fête du travail	L 1
V 2	L 2	L 2	J 2	S 2	M 2
S 3	M 3	M 3	V 3	D 3	M 3
D 4	M 4	G 4	S 4	L 4	J 4 23
L 5	J 5	J 5 10	D 5	M 5	V 5
M 6	V 6	V 6	L 6 Pâques	M 6	S 6
M 7	S 7	S 7	M 7	J 7 19	B 7
J 8	D 8	D 8	M 8	V 8 Victoire 1945	L 8
V 9	L 9	L 9	J 9	S 9	M 9
S 10	M 10	M 10	V 10	D 10	M 10
D 11	M 11	M 11	S 11	L 11	J 11 24
L 12	J 12	J 12 11	D 12	M 12	V 12
M 13	V 13	V 13	L 13	M 13	S 13
M 14	S 14	S 14	M 14	J 14 Ascension	D 14
J 15	D 15	D 15	M 15	V 15	L 15
V 16	L 16	L 16	J 16	S 16	M 16
S 17	M 17	M 17	V 17	D 17	M 17
D 18	M 18	M 18	S 18	L 18	J 18 25
L 19	J 19 8	J 19 12	D 19	M 19	V 19
M 20	V 20	V 20	L 20	M 20	S 20
M 21	S 21	S 21	M 21	J 21 21	D 21
J 22	D 22	D 22	M 22	V 22	L 22
V 23	L 23	L 23	J 23 17	S 23	M 23
S 24	M 24	M 24	V 24	D 24	M 24
D 25	M 25	M 25	S 25	L 25	J 25 26
L 26	J 26 9	J 26 13	D 26	M 26	V 26
M 27	V 27	V 27	L 27	M 27	S 27
J 28	S 28	S 28	M 28	J 28 22	D 28
L 29	D 29	D 29	M 29	V 29	L 29
V 30	L 30	L 30	J 30 18	S 30	M 30
S 31		M 31	D 31		

ZONE 13					
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1	S 1	M 1	J 1 40	D 1 Toussaint	M 1
J 2 27	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2
V 3	L 3	J 3 36	S 3	M 3	J 3 49
S 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4
D 5	M 5	S 5	L 5	J 5 45	S 5
L 6	J 6 32	D 6	M 6	V 6	D 6
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7
M 8	S 8	M 8	J 8 41	D 8	M 8
J 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9
V 10	L 10	J 10 37	S 10	M 10	J 10 50
S 11	M 11	V 11	D 11	M 11 Anniversaire 1918	V 11
D 12	M 12	S 12	L 12	J 12 46	S 12
L 13	J 13 33	D 13	M 13	V 13	D 13
M 14 Fête Nationale	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14
M 15	S 15 Assomption	M 15	J 15 42	D 15	M 15
J 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16
V 17	L 17	J 17 38	S 17	M 17	J 17 51
S 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18
D 19	M 19	S 19	L 19	J 19 47	S 19
L 20	J 20 34	D 20	M 20	V 20	D 20
M 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21
M 22	S 22	M 22	J 22 43	D 22	M 22
J 23 30	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23
V 24	L 24	J 24 39	S 24	M 24	J 24 52
S 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25 Noël
D 26	M 26	S 26	L 26	J 26 48	S 26
L 27	J 27 35	D 27	M 27	V 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28
M 29	S 29	M 29	J 29 44	D 29	M 29
J 30 31	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30
V 31	L 31	S 31	J 31		S 31



**Cholet Agglomération vous aide
à composter chez vous**

50€

pour l'achat d'un composteur
ou d'un lombricomposteur



environnement.cholet.fr

CHOlet
agglomération



L'aire de jeux de la mairie se refait une beauté

L'aire de jeu de la mairie va se refaire une beauté pour le printemps prochain ;



Les anciens jeux, devenus inutilisables, ont été démontés il y a deux ans pour des raisons de sécurité.

Les études ont été menées sur une structure type araignée, mais les coûts et les contraintes en matière de sécurité ne nous ont pas donné satisfaction.

Nous nous sommes orientés vers un nouveau type de structure, type '**Parcours Aventure**', voulant par la même occasion proposer des jeux un peu différents des autres endroits de la commune.



Ce parcours comprend **6 activités** qui représentent une longueur de jeux de 22 m et est destiné à la tranche d'âge **3 – 12 ans**.

Disposé en 'Double U' il sera complété par **2 nouveaux jeux à ressort** qui viendront remplacer les anciens arrivés en fin de vie eux aussi.

Nos services techniques ont commencé la préparation de cette installation qui sera **finalisée au printemps prochain** dans une zone agrandie en conséquence à 8m x 13 m.



Permanence
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON

Permanence
Cadre de vie

Conseiller délégué :
Dominique COUSIN
Réseaux et énergies

Conseillère déléguée
Nadine BOURCIER
Bâtiments communaux

Conseiller délégué
Yannick LOGER
Liaisons douces et mobiliers urbains

La gestion du frelon : c'est l'affaire de tous !

Le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*), souvent appelé frelon asiatique, cause d'importants dégâts dans les ruchers et peut affecter d'autres insectes que les abeilles. Il perturbe également certaines activités humaines et représente un risque pour les personnes allergiques aux piqûres. Il est donc légitime d'agir, mais en respectant la biodiversité et les bonnes pratiques. C'est tout l'enjeu du plan national de lutte, qui encadre les actions de prévention et de destruction des nids de manière coordonnée.

Vue d'ensemble des actions au fil de l'année

Février à mai – Piégeage de printemps : période clé pour capturer les reines fondatrices grâce à des pièges sélectifs. Ces dispositifs sont équipés d'une grille qui protège les insectes non ciblés et d'un système évitant les noyades.

Mars à juin – Repérage des nids primaires : de la taille d'une balle de tennis, ils se trouvent souvent sous les abris, dans les hangars ou les tas de bois. Ces nids hébergent une reine en phase de fondation. Une intervention rapide permet de limiter la construction des nids secondaires à partir de la mi-juin.

Juin à novembre – Repérage des nids secondaires : ces nids imposants peuvent se situer dans les arbres, les haies ou les toitures. Les frelons peuvent se montrer agressifs à proximité.

Quelle que soit la période d'un nid chez vous, faites appel à un professionnel pour le détruire. S'il se trouve sur le domaine public, signalez-le à la Mairie.



Commission Cadre de vie

Focus : le piégeage de printemps :

Pour réduire la prolifération, le piégeage au moment où les reines butinent est déterminant. Les pièges sélectifs « nasses » recommandés sont équipés d'une grille laissant ressortir les insectes non ciblés et d'un appât liquide inaccessible pour éviter les noyades. Les pièges non sélectifs (ex. bouteilles percées) sont à proscrire, car ils peuvent nuire à la biodiversité.

L'appât (*cf. image composition appât*) doit être renouvelé chaque semaine, en laissant les frelons vivants dans la nasse pour attirer d'autres individus grâce aux phéromones d'alerte. Les trois modèles recommandés par le Plan National de lutte contre le frelon à pattes jaunes (*cf. photos pièges*) sont compartimentés pour éviter tout contact direct avec les insectes lors de la manipulation. Placez les pièges au soleil, près de fleurs, à l'abri du vent, puis déplacez-les au fur et à mesure de la floraison. Ils peuvent être retirés à partir de juin.

Les 3 pièges validés par le plan national pour leur sélectivité (piège à nasse avec une grille anti-noyade), leur sécurité pour l'utilisateur (compartiment de l'appât et des frelons séparés) et leur efficacité.

PIÈGES

Piège Robida :



Thomas NEGRIER – Maine Libre

Piège Velutina
Beevital (coréen) :



BeeVital.fr

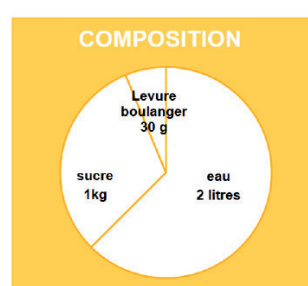
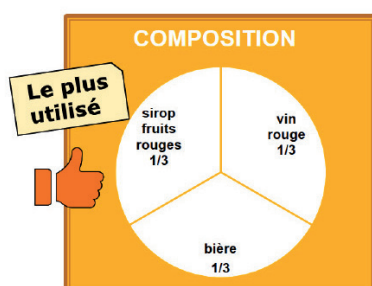
Piège à frelons
japonais :



Thomas Apiculture

Composition de l'appât :

APPÂTS



RECONNAÎTRE UN FRELON ASIATIQUE

Le frelon à pattes jaunes est de couleur majoritairement noire, avec une large bande orange vif en bout d'abdomen, et des pattes jaunes claires.

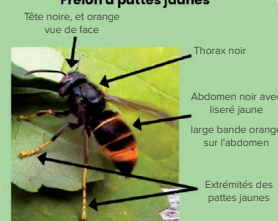
Attention à ne pas confondre le frelon à pattes jaunes avec d'autres insectes qui peuvent lui ressembler (scolie des jardins, sirex géant, guêpe des buissons).

Frelon européen



2,5 à 3,5 cm

Frelon à pattes jaunes



2 à 3,5 cm



Secours catholique

PARTAGEZ VOS VACANCES DEVENEZ FAMILLE DE VACANCES

Pour participer au développement et à l'épanouissement d'un enfant, pour contribuer à sa socialisation et promouvoir ses capacités, et pour favoriser son autonomie, accueillez cet été un enfant de 6 à 10 ans !

Les vacances constituent un temps de construction personnelle, dans un environnement favorable à la découverte, l'échange et l'écoute. En ouvrant votre maison, vous partagez une rencontre humaine bénéfique pour un enfant, pour sa famille et pour la vôtre.

Nous accompagnerons votre démarche dans l'esprit qui nous anime : désintéressement, respect des différences et des croyances religieuses, reconnaissance des richesses et des capacités de l'enfant, discrétion sur son passé et sur sa famille.

Pour partager la chaleur de votre foyer cet été, contactez-nous

au 02 41 88 85 65

mail : maineetloire@secours-catholique.org

Secours Catholique, 15 rue de Brissac, 49000 Angers



« Persil & Coriandre »

Basé à Saint Léger sous Cholet, Persil & Coriandre vous propose une cuisine généreuse et faite maison.

Découvrez notre couscous traditionnel marocain, préparé dans le respect des saveurs authentiques, ainsi que nos planches apéro gourmandes et nos desserts maison.

Pour vos repas de famille, anniversaires, pots de départ ou événements entre amis.

Livré à votre domicile, nous mettons notre savoir-faire à votre service afin de régaler vos convives sans stress.

Commandes et renseignements au

06 01 72 44 17 ou par mail : persiletcoriandre@gmail.com





INFOS UTILES

Professionnels de santé

Maison médicale - 31 rue de la Vendée

MÉDECINS ☎ 02 41 58 83 70

Dr KASTNER Frédéric

Consultations au cabinet médical : Lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée

Visite à domicile le mercredi pour les personnes dépendantes

Dr NGO NGEMHE Jeanne

Consultations au cabinet médical : Lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée

Visite à domicile selon planning pour les personnes dépendantes

CABINET DE THERAPIE MANUELLE OSTEOPATHIQUE ☎ 02 41 56 27 07

Madame GABORIAU-DENIS Béatrice

Horaires : Lundi / Mercredi / Vendredi de 9h-13h/14h30-19h

DENTISTE ☎ 02 41 58 29 72

Dr AUGEREAU Marie-Laure

Consultation : Lundi après-midi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Horaires du secrétariat : Lundi 14h-16h / Mardi, jeudi, Vendredi 9h-11h et 14h-16h

INFIRMIÈRES ☎ 02 41 56 24 37

Madame PUCHAUD Nathalie / Madame BRETONNEAU Charlène

Permanences sans rdv : Lundi de 7h à 9h SAUF vacances scolaires / Soins sur rendez-vous à domicile ou au cabinet tous les jours.

Pharmacie - 2 rue de la Vendée

Gérée par Madame BRAUD Clémence ☎ 02 41 58 14 03

☎ 3237 (pharmacie de garde)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 / Samedi de 9h à 12h30

SAMU 15

Numéros d'urgence :

Gendarmerie de Sèvremoine
02 41 55 11 17 ou 17

Urgence médicale soir et week-end 116 117

Sapeurs-Pompiers de Cholet 18 ou 112



Vote par procuration

Vous allez être absent(e) le jour des élections ? Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur (le mandant) peut donner procuration à un électeur (le mandataire) de sa commune ou bien hors de sa commune. Toutefois, le mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France.

Enfin, la procuration peut en principe être établie jusqu'au jour du vote, **mais il est vivement conseillé d'accomplir la démarche en amont. En effet, l'électeur risque de ne pas pouvoir voter si la mairie n'a pas reçu la procuration à temps.**



Démarche en ligne

Soit, vous effectuez la demande via le site internet **maprocuration.gouv.fr**. Il conviendra ensuite de vous rendre à la gendarmerie ou au commissariat de police pour y faire vérifier votre identité, muni(e) d'une pièce d'identité et de la référence de confirmation du dépôt de la demande en ligne comportant 6 caractères (XX11X1) et reçue par courriel. Un 2^{ème} courriel vous confirmera la validité de la procuration.

Soit, vous effectuez votre procuration entièrement en ligne via également le site internet **maprocuration.gouv.fr**. Cette démarche se fait en plusieurs étapes, selon que vous ayez déjà ou non une identité numérique certifiée France Identité.

La procédure papier reste toujours possible

Cette démarche reste en vigueur. Pour cela, il est possible d'imprimer le formulaire disponible sur **service-public.fr**, ou de le remplir sur place à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal toujours muni(e) d'une pièce d'identité.

Vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante :

https : //www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604

Nouvelle entreprise / Commerce

Lors de l'ouverture d'un commerce ou la création d'une entreprise, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la Mairie afin que vos coordonnées puissent être diffusées dans le bulletin municipal, site internet de la Commune...